grave suspendit l'instruction, et ce n'est que peu à peu, et après quelques tentatives inutiles, qu'on parvint à le faire parler.

Pendant ce temps, on avait relevé les victimes sur le boulevard. Dix-neuf personnes avaient été tuées ou blessées mortellement; vingt-trois avaient reçu des blessures plus ou moins graves. Le roi et les princes, objets de l'attentat, n'avaient pas été atteints. Le jour même il y eut conseil de ministres. On décida que les fêtes n'auraient pas lieu et que la Chambre des pairs se constituerait immédiatement en cour de justice. Le lendemain, cette assemblée se réunissait sous la présidence du baron Pasquier et recevait communication d'une ordonnance royale qui chargeait MM. Martin (du Nord), procureur général près la cour de Paris, et Franck-Carré, avocat général, des fonctions du ministère public devant la haute cour. L'instruction se fit avec une grande activité. En peu de jours, on obtint du prétendu Gérard d'importantes révélations. Il avait longtemps refusé de dire son nom, mais la présence de M. Ladvocat, qui l'avait plusieurs fois secouru et lui avait fait obtenir divers emplois, triompha de cette dernière résistance. Il reconnut s'appeler Giuseppe Fieschi. D'après ses aveux, on avait arrêté (mais seulement un mois après) deux individus qui avaient eu une part plus ou moins grande à l'attentat; c'étaient le nommé Morey, bourrelier-sellier, et le nommé Pépin, épicier, marié, père de famille. Enfin, un ouvrier relieur, du nom de Bescher, dont le passe-port et le livret étaient entre les mains de Fieschi pour faciliter son évasion, fut arrêté, ainsi qu'un ouvrier lampiste, nommé Boireau, qui avait fait à un jeune homme, Suireau, des confidences compromettantes. Ces quatre accusés nièrent avec énergie toute participation au crime. Ils finirent par avouer qu'ils avaient connu Fieschi, sous le nom de Gérard, comme ancien condamné politique, mais déclarèrent n'avoir jamais eu de relations avec lui. Sur ces entrefaites, on retrouva la trace d'une malle ayant contenu les canons de fusil, que Fieschi avait fait transporter, la veille de l'attentat, chez un tiers, et qu'un vieux monsieur vint réclamer deux jours après. Morey fut reconnu dans ce vieux monsieur. La découverte de la malle amena celle de Nina Lassave, qui avait été la maîtresse de Fieschi. Arrêtée, elle raconta que le lendemain de l'attentat, croyant Fieschi mort, elle avait été, suivant ses instructions, trouver Morey, et que ce dernier, dans un dîner à la barrière de Montreuil, lui avait déclaré qu'il avait chargé les canons de fusil, sauf trois, et que ces trois, mal chargés par Fieschi, avaient éclaté et avaient causé sa mort. Ce témoignage était accablant. A partir de ce moment, l'instruction suivait une route facile. On sut bientôt quelles étaient les relations de Morey, de Pépin et de Fieschi. Ce dernier facilitait le travail des magistrats par ses révélations nombreuses. Enfin, le 30 janvier, les débats s'ouvrirent sous la présidence du baron Pasquier. Les accusés étaient assistés de MMes Parquin, Chaix d'Est-Ange et Patorni, pour Fieschi; Dupont et Plocque, pour Morey et Boireau; Marie et Philippe Dupin, pour Pépin; Paul Fabre, pour Bescher. L'acte d'accusation suit pas à pas la vie des principaux accusés, et surtout leurs relations depuis la naissance du complot. Il les montre essayant près du Père-Lachaise l'effet d'une traînée de poudre; plus tard, se concertant pour arrêter la forme de la machine, puis les complices remettent à Fieschi, dénué de ressources, l'argent nécessaire à l'acquisition du bois et des canons de fusil. On faisait, l'avant-veille, sur le boulevard du Temple, la répétition de la terrible tragédie; Boireau passait à cheval devant la fenêtre de Fieschi, tandis que celui-ci, caché derrière la jalousie, prenait ses mesures pour pointer la machine. L'interrogatoire des accusés et l'audition des témoins n'occupèrent pas moins de onze audiences. Fieschi y apporta sa faconde insupportable, ses affectations de grand criminel résigné à son sort; Morey, les négations les plus calmes, mais les plus formelles; Pépin, ses terreurs et ses angoisses. Boireau, pressé par sa mère, finit par avouer ses relations avec les principaux accusés, mais sa culpabilité, bien que grande, ne pouvait se comparer à celle de ses complices. Quant à Bescher, le ministère public abandonna l'accusation à son égard. Le réquisitoire de M. Martin (du Nord) cherchait sans résultat les motifs du crime. Sans vouloir accuser aucun parti, sans faire peser sur aucune classe la responsabilité de l'attentat, il signalait néanmoins l'exagération de certaines idées poussée jusqu'au paroxysme, certains systèmes qui pouvaient égarer les esprits faibles et armer le bras des hommes sans conscience et dénués de sens moral. Le discours du procureur général fut assez habile pour que le parti républicain ne pût répondre à cette attaque si vague. Les plaidoiries des avocats ne purent lutter contre l'évidence des faits. Le 14 février, les débats étaient clos et la cour prononçait son arrêt. Fieschi, Morey et Pépin étaient condamnés à mort, Boireau à vingt ans de détention, Bescher était acquitté. Jusqu'au dernier moment, Pépin avait conservé une lueur d'espoir. Sa douleur fut profonde. Cependant, quand il sut que son sort était irrévocablement fixé, il devint un autre homme. A sa douleur, à ses manifestations extérieures, succédèrent un calme et une résignation que l'on n'eût pas attendus de cette nature nerveuse et impressionnable. La jactance bruyante de Fieschi continuait après l'arrêt. Mieux traité que ses complices, il ne portait point de fers et avait même la permission de voir sa maîtresse en particulier, tandis que Pépin, garrotté, revêtu de la camisole de force, pouvait à peine voir sa femme pendant quelques instants en présence des gardiens. La famille de Pépin fit de nombreuses démarches pour obtenir une commutation de peine. Le duc d'Orléans avait dit : « Si l'un de nous avait été frappé, le roi pourrait faire grâce, mais la demande ne peut venir que des parents des victimes. » Toutes les démarches furent vaines, et, le 19 février, les trois condamnés furent conduits à la barrière Saint-Jacques. Morey, malade depuis longtemps, se soutenait à peine. « Le cœur va, disait-il, mais les jambes ne vont plus. » On ne remarquait, en effet, aucune altération sur ses traits et il garda jusqu'à la fin l'énergique impassibilité qu'il avait montrée dans le procès. Pépin était calme et digne. M. Vassal s'approcha de lui et lui dit : « Si vous avez des révélations à faire, je peux faire surseoir à votre exécution, » et, plus bas : « Si l'on démonte la machine, on ne la remontera pas pour vous. » Mais Pépin répondit avec fierté : « Je n'ai rien à dire, » et il se livra au bourreau. Morey mourut le second. Quant à Fieschi, fidèle à son caractère, il crut de son devoir de haranguer le peuple. Jusqu'au dernier moment, il conserva cette vanité, cette soif de bruit et de notoriété qui peut-être n'avaient pas été étrangères à son crime. Il avait cru que, pour prix de ses révélations, on lui laisserait la vie, et peut-être le lui avait-on promis; mais, quand il vit que tout espoir était perdu, il regarda la mort sans trouble et prit sa résolution avec le courage purement bestial du bandit vaincu.

En commençant cette notice, nous disions que la machine infernale resta comme un problème. Les journaux légitimistes et républicains s'en rejetèrent la responsabilité avec autant d'aigreur que d'injustice. Pépin et Morey étaient républicains, sans doute; mais, en supposant fondées toutes les accusations produites contre eux, il demeure évident qu'ils avaient agi comme individualités isolées, sans aucune participation de leur parti.

Quant à la fameuse légende que les canons avaient été disposés de manière à tuer Fieschi, elle s'évanouit devant ce fait bien établi qu'il était lui-même l'inventeur de la machine et qu'il avait présidé à tous les préparatifs. Ce fut là un artifice de l'accusation avidement saisi par Fieschi, comme pour justifier ses dénonciations.

— Bibliogr. *Relation de l'attentat du 28 juillet, suivi de détails historiques sur Fieschi* (Paris, s. d. [1835], in-8°); *Détail exact et officiel de l'horrible attentat du 28 juillet, etc.* (Lille, s. d. [1835], in-4°); *Notice historique, biographique et anecdotique sur Fieschi, etc.*, par A. Gameau (Paris, 1835, in-8°); *Notice biographique sur Fieschi, dit Gérard* (Paris, 1835, in-8°); *Histoire authentique et complète du Corse Fieschi, dit Gérard, etc.* (Paris, 1835, in-8°, portr. et dessin de la machine infernale); *Notice sur Fieschi*, par A. Belle (Paris, août 1835, in-8°); *Rapport fait à la cour par le procureur général des pairs, sur l'horrible attentat de Fieschi* (Nantes, s. d., in-4°); *Relation circonstanciée sur les nommés Fieschi, Pépin, etc.* (Paris, s. d., in-fol.); *Procès de Fieschi et de ses complices* (Paris, nov. 1835, 2 vol. in-12); A. Bouveiron, *Historical and biographical sketch of Fieschi, with anecdotes relating to his life, etc.* (Londres, 1835, in-8°); *Cour des pairs, attentat du 28 juillet 1835* (Paris, Impr. roy., 1835-1836, 6 vol. in-4°, ainsi composés : *Rapport fait à la cour* par M. le comte de Portalis, 1 vol. avec plans; *Réquisitoire prononcé* par M. Martin [du Nord], procureur général, *à l'audience du 10 février 1836*, 1 vol.; *Arrêt du jeudi 19 novembre 1835, acte d'accusation*, 1 vol.; *Interrogatoire des accusés*, 1 vol.; *Procédure, dépositions des témoins*, 1 vol.; *Dépositions faites par Fieschi à M. Ladvocat, et transmises successivement par M. Ladvocat à M. le président de la Cour des pairs*, 1 vol.); *Procès Fieschi devant la Cour des pairs* (Paris, 1835-1836, 3 part. en 1 vol. in-8°); *Cour des pairs de France, attentat du 28 juillet 1835, Procès-verbal des séances relatives à cette affaire* (Paris, 1836, in-8°); *Attentat du 28 juillet 1835, procès de Fieschi, Morey, etc.* (Verdun, s. d. in-8°, lithogr.); *Débats du procès de Fieschi* (Montpellier, 1836, in-8°, avec dessins et portraits); *Procès de Fieschi et de ses complices, etc.* (Bordeaux, 1836, in-8°); *Procès de Fieschi et de ses complices devant la Cour des pairs, précédé des faits préliminaires et de l'acte d'accusation* (Paris, 1836, 3 vol. in-8°, trad. en ital., Foligno, 1836, 3 vol. in-12); *Procès de Fieschi à la Cour des pairs, contenant une notice sur chaque accusé, etc.* (Paris, 1836, in-8°, avec le portr. de Fieschi et un plan de la maison et de la machine infernale); *Fieschi, précédé de sa vie privée* (Paris, 1836, 2 vol. in-18); *Nouveaux détails concernant Fieschi, Pépin et Morey* (Paris, s. d. [1836], in-4°); *Complainte sur Fieschi le régicide* (Paris, s. d., in-fol. plano, grav. avec légende); *Grande complainte en 73 couplets sur l'attentat de juillet; Fieschi und seine Mitangeklagten* (Leipzig, 1836, in-8°, avec 5 portr.); *Levensbijzonderheden von Fieschi, etc.* (Utrecht, 1836, in-8°); Louis Blanc, *Histoire de dix ans.*

FIESCO. V. FIESQUE.

FIESOLE (*Fesulæ* ou *Fésules*), ville d'Italie, siége d'un évêché, à 5 kilom. N.-E. de Florence; 1,799 hab. Cette ville, la Fésules de l'Italie septentrionale, a succédé à une des grandes cités de cette contrée; elle est depuis longtemps démantelée et déserte. Les restes de ses anciens murs étrusques subsistent encore de trois côtés; on y remarque aussi des vestiges d'amphithéâtre; un couvent de franciscains s'élève sur l'emplacement de l'acropole. « C'est du côté du nord, dit M. A.-J. du Pays, en descendant derrière l'église, qu'on trouve les restes les mieux conservés. Les blocs, au lieu d'être irréguliers comme dans d'autres cités étrusques ou pélasgiques, sont de forme à peu près carrée et disposés horizontalement. Cette différence provient de la différence même des matériaux. Ici, la pierre fournie par les collines de Fiesole est dure et résistante; c'est du macigno, dit *pietra serena*, formé d'un calcaire argileux, de quartz et de mica. » La cathédrale, qui remonte au XIe siècle, renferme : le mausolée de l'évêque Salviati, qui vivait au XVe siècle; un tabernacle sculpté par Mino da Fiesole; des fresques de Ferrucci, etc. Des hauteurs qui dominent Fiesole, on découvre la vallée de l'Arno, Florence, la chaîne des Apennins et, dans le lointain, les montagnes de Carrare.

FIESOLE (Giovanni DA), peintre florentin, plus connu sous le nom d'**Angelico**. V. ce mot.

FIESQUE (en italien **Fiesco**, au pluriel **Fieschi**), famille génoise, une des quatre grandes maisons patriciennes de la république. Unis aux Grimaldi, les Fiesque soutinrent, pendant le XIIIe siècle, le parti aristocratique et gibelin contre les Spinola et les Doria, qui s'appuyaient sur les guelfes et le parti plébéien. Ils possédaient un nombre immense de fiefs dans la Ligurie, dans le Plaisantin, la Lombardie, le Piémont et jusque dans le royaume de Naples. Deux papes (Innocent IV et Adrien V), trente cardinaux, des archevêques, des évêques, quatre amiraux de Gênes, cinq lieutenants suprêmes perpétuels de la république, des généraux, des dignitaires civils, etc., sortirent de cette famille puissante, qui s'allia, en outre, à plusieurs maisons royales d'Europe. Au XVe siècle, elle commença à décroître, par suite de l'élévation des riches familles plébéiennes, les Adorni, les Fregosi, etc., et fut décimée et dispersée après le mauvais succès de la conspiration de Jean-Louis Fiesque. Les principaux membres de cette famille sont les suivants : FIESQUE (Luca), cardinal, né à Gênes, mort en 1336, fut élevé au cardinalat par Boniface VIII, en 1298, et lui témoigna sa reconnaissance en le délivrant, en 1303, des mains de Guillaume de Nogaret et de Sciarra Colonna. Fiesque fut successivement légat de Clément V à Aix-la-Chapelle, lors du couronnement de l'empereur Henri VII en 1309, et légat en Angleterre du pape Jean XXII. — FIESQUE (Louis), cardinal, mort à Rome en 1423, gagna les bonnes grâces d'Urbain VI, qui lui conféra la pourpre en 1385. Il fut un des cardinaux qui élurent Boniface IX en 1389. Nommé, par ce pontife, légat dans la Romagne, il obtint la soumission de plusieurs villes. En 1404, il se prononça pour Benoît XIII contre Innocent VII, devint gouverneur de Bologne sous Jean XXIII, prit part à l'élection de Martin V (1417), et remplit, sous ce pontife, les fonctions de légat en Sicile. — FIESQUE (Catherine), morte en 1510, se maria avec un gentilhomme, nommé Adorni, qui la laissa veuve fort jeune encore. Elle se voua alors à la vie religieuse et fonda deux couvents dont les membres avaient pour mission de secourir les pauvres et de soigner les malades. Elle écrivit deux livres de dialogues. — FIESQUE (Bartolomeo) fut, au commencement du XVIe siècle, la cause d'une insurrection qui changea le gouvernement de Gênes. Ayant un jour marchandé des champignons à un paysan, qui lui répondit grossièrement, il riposta par des coups. Le peuple, excité par un nommé Beccaïo, se mêla à cette querelle insignifiante, prit les armes et attaqua, pilla et brûla les maisons des nobles, dont un certain nombre furent massacrés. Le gouverneur de Gênes, Roccabertino, tenta vainement de rétablir l'ordre. Il invoqua alors, de concert avec les nobles, l'intervention de Louis XII, roi de France. Ce souverain envoya une armée à Gênes, et pendant plusieurs années cette ville resta au pouvoir des Français. — FIESQUE (Nicolas), cardinal, mort en 1524, fut successivement évêque de Fréjus et de Toulon, cardinal (1503), archevêque d'Embrun, puis de Ravenne. Il a laissé la réputation d'un prélat juste, libéral et éclairé.

FIESQUE (Jean-Louis), comte de Lavagna, patricien génois, conspirateur, né en 1523, mort noyé en 1547. Chef de sa race à vingt-trois ans, possesseur de fiefs considérables, doué de tous les avantages de la fortune et de tous les dons de l'esprit, il ambitionna de rendre à sa famille la suprématie politique qu'elle avait en partie perdue, et de dépouiller du pouvoir le vieil André Doria. Dès 1541, il avait essayé d'entrer dans ce but en relation avec la cour de France; mais ce ne fut que vers la fin de 1546 qu'il donna à ses projets quelque consistance, par l'organisation d'un complot resté célèbre dans les annales des conjurations. Appuyé secrètement par François Ier et par le duc de Parme Pierre-Louis Farnèse, il acheta à ce dernier quatre galères, sous le prétexte de courses contre les pirates barbaresques, se fit le chef secret des mécontents en même temps qu'il affectait un grand dévouement aux Doria, et groupa autour de lui un nombre assez imposant de conjurés pour lui permettre de tenter une révolution dont le but était de donner le pouvoir aux Fieschi et de replacer la république sous le protectorat du roi de France. Le complot éclata dans la nuit du 2 janvier 1547; déjà les conjurés étaient maîtres de plusieurs portes, de l'arsenal de mer et de la darse, lorsque Louis Fiesque, en montant sur sa galère, tomba à la mer, fut entraîné au fond par le poids de ses armes et se noya sans que ceux de son parti s'en aperçussent. Privé de leur chef, qu'ils cherchaient de tous côtés au milieu de la confusion dont la ville était pleine, les conjurés, un moment victorieux, finirent par se disperser. Les Doria signalèrent leur triomphe par des exécutions et des proscriptions, et la puissance des Fiesque fut à jamais anéantie dans Gênes. La meilleure relation de cet épisode des guerres civiles de Gênes, mais non la plus impartiale, est celle d'Aug. Mascardi (Anvers, 1629), médiocrement imitée par le cardinal de Retz (*Conjuration de Fiesque*). Schiller a composé sur ce sujet une admirable tragédie dont la couleur démocratique est un reflet de sa propre opinion plutôt que de la réalité historique. V. CONJURATION DE FIESQUE.

FIEUBET (Gaspard DE), magistrat et poëte français, né à Toulouse en 1626, mort en 1694. Il fut conseiller au parlement de Toulouse, chancelier de Marie-Thérèse et conseiller d'Etat. C'était, au dire de Voltaire, un des esprits les plus polis de son temps. Il se lia avec les gens de lettres, cultiva la poésie et composa des pièces où l'on trouve du naturel et de la délicatesse. On cite de lui l'*Epitaphe* de Saint-Pavin, celle de Descartes, une fable intitulée : *Ulysse et les sirènes*, etc. Ayant éprouvé quelques chagrins domestiques, il se retira, en 1686, chez les camaldules de Gros-Bois.

FIEUX s. m. (fieu). S'est dit, et se dit encore dans certaines contrées, pour Fils, enfant : *Mon* FIEUX. *Le père fit venir son* FIEUX.

Et ce dicton picard à l'entour fut écrit :
Biaux chires leups, n'écoutez mie
Mère tenchent chen *fieux* qui crie.
LA FONTAINE.

— Hist. relig. *Les bons fieux*, Nom d'une congrégation de pénitents qui se forma, en 1615, à Armentières.

FIEUX (Charles DE), littérateur français. V. MOUHY.

FIÉVÉE (Joseph), écrivain français, né à Paris le 9 avril 1767, mort dans la même ville le 7 mai 1839, fils d'un restaurateur qui mourut, jeune encore, laissant à sa femme seize enfants, dont six filles et dix garçons. La veuve se remaria bientôt avec le directeur des postes de Soissons, et c'est dans cette dernière ville que Fiévée commença son instruction. Quelle instruction! Jamais écolier plus indocile ne s'assit sur un banc de lycée et ne professa un plus souverain mépris pour les études classiques. L'antiquité n'eut même pas le talent de vaincre cette antipathie du travail; Homère, Virgile, Lucrèce restèrent complétement inconnus à notre héros, qui fut obligé plus tard de les reprendre et de s'en pénétrer tout seul. Bien mieux, il ne lisait pas encore une ligne de Voltaire, le dieu du jour, de Diderot, de Rousseau, de tous les encyclopédistes, ce qui paraîtra sans doute étonnant pour un homme prédestiné comme l'était Fiévée. Tous les grands hommes, poëtes ou politiques, annoncent dès le berceau, par différents prodiges, l'éclat dont ils brilleront plus tard : l'un étouffe des serpents; à l'autre des abeilles viennent porter leur miel; quelques-uns ont une auréole autour du front. Tout ceci n'est pas article de foi, bien entendu; mais ce que tout le monde doit croire, c'est que Fiévée naquit le même jour que l'*Homme aux quarante écus*. Est-ce assez significatif? Quand Fiévée atteignit l'âge de seize ans, il comprit combien il était à charge à sa mère et songea qu'il fallait se créer une position. Il obtint d'entrer dans la corporation des imprimeurs de Paris en qualité de typographe. C'était un pas dans la carrière littéraire. Le maniement continuel de livres, brochures, romans, pièces de théâtre, poésies, auquel l'astreignait son métier, lui fit prendre goût à la littérature, et sa vocation fut révélée bientôt par un heureux hasard. On le mit au nombre des ouvriers qui imprimaient la *Chronique de Paris*, journal rédigé par Condorcet et autres gens de bonne foi qui avaient peur de la Révolution et voulaient s'arrêter à la Constituante, c'est-à-dire à moitié chemin. Mirabeau allait y apparaître et se ranger dans ce petit nombre de timorés, qui ne craignaient rien tant que le bruit et l'explosion de la machine qu'ils avaient eux-mêmes préparée. Fiévée sentit cependant son enthousiasme s'allumer dans ce travail. Il rédigeait sournoisement quelques articles, où il était bien loin de désapprouver les idées nouvelles. Seulement, il ne

tranchait rien, retenant avec prudence ses tentations de dire tout et de bien dire, et se donnant bien de garde de se compromettre en quoi que ce soit. Mais la Révolution ne voulait que des gens « forts comme elle, » et Fiévée était, au fond, trop partisan de l'autorité pour rester longtemps fidèle à un système complétement opposé. La *Chronique de Paris* irritait par ses atermoiements l'impatience du parti révolutionnaire; une émeute en brisa les presses, et Condorcet fut mis hors la loi. Le jeune Fiévée, traîné en prison avec tous les rédacteurs, put méditer à l'aise l'opportunité de ce couplet final d'une comédie qu'il venait de faire jouer, les *Rigueurs du cloître* :

O Liberté, déesse de la France,
Plutôt mourir que de vivre sans toi!

Sorti de prison, Fiévée attendit, pour parler, des jours plus calmes et se tint pour très-heureux d'avoir sauvé sa tête de la bagarre. Il risqua cependant quelques articles dans le *Mercure* et la *Gazette de France*, et attira l'attention du premier consul, qui demanda le nom de cet écrivain exquis. On lui dit que c'était Fiévée, réactionnaire déjà puni pour une foule de fautes politiques, habitué de la Conciergerie et de la Force, et récemment surpris en flagrant délit de relations avec les agents des princes à Paris. Le premier consul pria Fouché de lui envoyer Fiévée, et le journaliste parut devant le conquérant. L'entrevue ne laissa rien à désirer; Fiévée fut mieux accueilli qu'il ne l'espérait, et Bonaparte, avec une charmante urbanité, le chargea d'une fonction très-délicate : « Puisque vous aimez tant les *correspondances anglaises*, lui dit-il, je veux que vous alliez en Angleterre à mon compte et que vous y voyiez pour moi ce qui s'y passe et ce qu'on y pense. Il me faut un homme qui sache voir et bien voir. Aussitôt que vous aurez quelque chose à m'apprendre, écrivez-moi; si j'attendais votre retour pour avoir votre rapport, je courrais le risque de n'avoir qu'un *joli roman*. » Ce « joli roman, » dont parle le premier consul, c'était la *Dot de Suzette*, « un de ces petits romans, dit M. de Sainte-Beuve, qui font, en France, la réputation d'un homme grave, plus vite que ne feraient vingt brochures sérieuses. » Fiévée l'avait écrit en Champagne, dans la maison d'un de ses amis. Mais un tempérament politique ne se nourrit pas de romans, et puis, des romans aux derniers jours du Consulat, des romans aux premiers jours de l'Empire! En attendant autre chose, Fiévée partit pour l'Angleterre et s'acquitta de sa mission avec un talent au-dessus de tout éloge. Bonaparte se déclara satisfait et, de plus, il exigea que son correspondant, revenu de Londres, restât à Paris. « Ce que vous m'écriviez de Londres, vous me l'écrirez de Paris, dit Bonaparte; je ne vous demande qu'une chose, c'est d'être vrai. » De cet arrangement est résultée la *Correspondance politique et administrative de M. Fiévée*, écrite sans flatterie, avec une loyauté qui fait le plus grand honneur au correspondant.

Bientôt, lassé d'être premier consul, Bonaparte veut devenir empereur. Fiévée, approuvant la résolution, ne parle ni n'écrit plus. Mais l'empereur n'entend pas que la correspondance soit ainsi terminée. Fiévée reprend la plume et débat avec une finesse d'esprit remarquable et une franchise rare les questions les plus difficiles. C'est d'abord la noblesse qui l'occupe, et quand le nœud gordien est tranché, ce sont les lanternes, la police, les voleurs et les journaux. Les journaux surtout; car l'empereur s'occupait beaucoup de ces organes de l'opinion. Il s'intéressait surtout au *Journal des Débats*, qui avait le premier montré ce que pouvait être un journal en France. Ce pouvoir de la plume déplaisait au souverain, et il lui prenait assez fréquemment des colères en parcourant des articles qui ne parlaient de rien moins que d'obéissance et de soumission. Peu à peu la querelle s'envenima, et Fiévée ne put empêcher l'empereur de le faire directeur en chef de ce foyer de révolte. Fiévée prit son franc-parler, comme il était assez habitué à le faire, et prouva à Napoléon que là n'était pas sa place; aussi le souverain le destitua-t-il bien vite pour le remplacer par une de ses créatures dévouées. Le rôle de Fiévée n'était cependant pas fini. A chaque heure importante de ce règne, le journaliste arrive et conseille de manière à provoquer le mécontentement de l'empereur, qui le punit un jour en le faisant maître des requêtes. Plus tard, Fiévée devient conseiller d'Etat; l'enivrement des honneurs lui fait pour un moment oublier son indépendance. En 1811, Fiévée est envoyé à Anvers, d'Anvers à Hambourg, et, chemin faisant, il fait admirer, partout où il passe, sa généreuse éloquence. Puis, à son retour en France, Napoléon, peut-être pour se défaire de lui, lui donne la préfecture de Nevers. Là, Fiévée se livre avec liberté à son goût pour la causerie; il fait briller son esprit devant ses administrés et *pose* dans son salon du matin au soir. Sous la Restauration, Fiévée revint à ses premières amours et se rallia à la presse royaliste; mais il avait trop d'esprit pour ne pas s'en servir quelquefois contre ses propres amis, et un procès de presse lui valut, en 1818, quelques mois de prison. Depuis cette époque, il paraît s'être tenu à l'écart, et ce n'est guère que dans les années 1831-1832 qu'on voit de nouveau son nom dans les journaux de l'époque et particulièrement dans le *National*. Fiévée était de ceux qui prétendent qu'on doit souvent changer d'opinion pour rester de son parti. Si nous voulions résumer notre pensée sur Fiévée, nous dirions que c'était un charmant esprit, un aimable écrivain, une vive intelligence, un homme rempli d'idées, et à qui il n'a manqué que d'en avoir une, une seule, toute sa vie, pour qu'il méritât de n'être pas oublié par la postérité.

On a de Fiévée : les *Rigueurs du cloître*, opéra-comique (1792); *Sur la nécessité d'une religion* (1795, br.); la *Dot de Suzette* (1798), (v. DOT); *Frédéric* (1799), suivi de six nouvelles (v. FRÉDÉRIC); le *Dix-huit brumaire opposé au régime de la Terreur* (1802); *Lettres sur l'Angleterre* (1802); *Correspondance politique et administrative* (1814, 1815, 1819); *Des opinions et des intérêts pendant la Révolution* (1815); *Histoire de la session de* 1815; *Histoire de la session de* 1816; *Histoire de la session de* 1817; *Quelques réflexions sur les trois premiers mois de* 1820; *Examen des discussions relatives à la loi des élections pendant la session de* 1819; *Ce que tout le monde pense, ce que personne ne dit* (1821); *Examen du rapport pour l'organisation municipale* (1821); *Histoire de la session de* 1820; *Lettres sur le projet d'organisation municipale* présenté à la Chambre des députés le 21 février 1821; *De l'Espagne et des conséquences de l'intervention armée* (1823 et 1824); *Résumé de la conviction publique sur notre situation financière, et moyen pour en diminuer les dangers* (1825); *Causes et conséquences des événements de Juillet* (1830); *De la pairie, des libertés locales et de la liste civile* (1831); *Correspondance et relations avec Bonaparte* (1837); enfin, une infinité de notes et articles disséminés dans tous les journaux, revues et recueils de son temps.

FIÉVÉE DE JEUMONT (Fulgence), médecin, né à Givry (Belgique) en 1794. Il passa son doctorat à Leyde en 1816, puis alla se fixer à Paris, où, depuis 1820, il n'a cessé de se livrer à la pratique de son art. Ses principaux écrits sont : *Pharmacologie magistrale* (1822); *Considérations sur la rage* (1824); *Mémoires de médecine pratique* (1845, in-8°); *Des altérations de la luette et de l'angine couenneuse* (1855), etc.

FIÈVRE s. f. (fiè-vre — lat. *febris*, mot que certains étymologistes rapportent au grec *phebomai*, trembler, craindre, sans doute de la racine sanscrite *bhi*, même sens, d'où aussi le latin *paveo*. M. Delâtre regarde le latin *febris* comme une altération de *fervibris*, qui apporte de la chaleur, qui produit de la chaleur, de *fervor* et du suffixe *bris* ou *ber*, qui est aussi dans *celeber*, *celebris*, *saluber*, *salubris*, *faber*, *aurifaber*, *coluber*, *september*, etc., et qui n'est autre chose que le sanscrit *bhara*, qui porte, aussi employé comme suffixe, de la racine sanscrite *bhar*, porter. La *fièvre* serait ainsi désignée, selon Delâtre, à cause de l'espèce de feu qu'elle allume dans les veines du malade). Pathol. Etat maladif caractérisé par l'accélération du pouls et par une chaleur générale : *Avoir la* FIÈVRE. *Convertissez-vous de bonne heure, n'attendez pas que la maladie vous donne ce conseil salutaire; que la pensée en vienne de Dieu et non de la* FIÈVRE. (Boss.) *Il ne faut jamais dire : Une telle personne est morte d'une* FIÈVRE *et d'une fluxion sur la poitrine, mais : Elle est morte de quatre médecins et de deux apothicaires.* (Mol.) *L'amour est comme la* FIÈVRE; *il naît et s'éteint sans que la volonté y ait la moindre part.* (H. Beyle.) *Erasme avait la* FIÈVRE *rien qu'en sentant le poisson.* (Raspail.) *Le 24 août, jour de la Saint-Barthélemy, Voltaire avait la* FIÈVRE. (Quinet.) || *Fièvre d'accès*, Fièvre dont les symptômes cessent et se reproduisent en s'exaspérant à des intervalles plus ou moins rapprochés. || *Fièvre cérébrale*, Nom donné à diverses affections dans lesquelles prédominent les symptômes cérébraux. || *Fièvres éruptives*, Fièvres qui précèdent les éruptions à la peau propres à certaines affections. || *Fièvre hectique* ou *colliquative*, Etat fiévreux habituel, continu ou rémittent. || *Fièvre inflammatoire*, Etat morbide caractérisé par la couleur rosée de la peau, la rougeur de la face, la fréquence et la force du pouls, la rougeur de l'urine, l'élévation de la chaleur qui est halitueuse, et la pesanteur générale. || *Fièvres intermittentes*, Fièvres dont les accès se reproduisent à des intervalles réguliers. || *Fièvre jaune*, Maladie pestilentielle propre aux pays chauds. || *Fièvre de lait*, Mouvements fébriles qui se produisent chez la femme quelques jours après l'accouchement. || *Fièvre larvée*, Nom donné à diverses affections qui ressemblent aux fièvres intermittentes, sans en avoir les caractères essentiels. || *Fièvre maligne*, Forme particulière de la fièvre typhoïde. || *Fièvre miliaire*, Suette. || *Fièvre muqueuse* ou *pituiteuse*, Etat fébrile accompagné de pâleur, de langueur, d'acidité des matières excrétées. || *Fièvre paludéenne*, *Fièvre des marais*, ou simplement *Fièvre*, Maladie qui n'a pas d'autre caractère essentiel qu'une fièvre intermittente, et qui s'observe surtout dans les contrées marécageuses : *Un pays infesté par les* FIÈVRES. *Les longues* FIÈVRES *intermittentes laissent souvent après elles le germe d'une maladie de foie, de rate ou d'intestins.* (Maquel.) || *Fièvre pernicieuse*, *Fièvre des prisons*, Fièvre intermittente d'un caractère très-grave. || *Fièvre puerpérale*, Péritonite des femmes en couches. || *Fièvre putride*, Variété de fièvre typhoïde. || *Fièvre rouge*, Scarlatine.

— Art vétér. *Fièvre vitulaire*, Fièvre propre à la vache, et qui suit la parturition. || *Fièvre charbonneuse*, Maladie épizootique qui a beaucoup d'analogie avec le charbon.

— Fig. Ardeur morale; mal ou trouble moral : *La* FIÈVRE *des passions. L'enthousiasme est une* FIÈVRE *morale.* (Larochef.-Doud.) *Les* FIÈVRES *de l'âme sont semblables à celles du corps : pour les guérir, il faut surtout changer de lieux.* (Chateaub.)

Un souffle, une ombre, un rien, tout lui donnait la [*fièvre*.
LA FONTAINE.

|| Passion, manie : *La* FIÈVRE *des ballons continue toujours; chaque dimanche, l'air est étoilé d'aérostats, et toute la population a le nez en l'air de cinq à six heures du soir.* (Th. Gaut.)

— Loc. prov. *Tomber de fièvre en chaud mal*, Tomber d'un état mauvais dans un état pire.

— Fam. *Avoir une fièvre de cheval*, Avoir une fièvre violente. || *Avoir la fièvre de Saint-Vallier*, Etre transi de peur. Cette locution populaire est tirée de l'accès de fièvre qu'éprouva, suivant la tradition, le sieur de Saint-Vallier lorsqu'il reçut sa grâce, sur l'échafaud même et au moment d'être exécuté. Tout est bien confus dans cette tradition, et en ce qui concerne la fièvre même du condamné, et en ce qui touche l'intervention de sa fille, la célèbre Diane de Poitiers, dans la grâce obtenue. D'anciens historiens attestent les deux faits. De Thou, après avoir parlé de la grâce reçue sur l'échafaud, ajoute qu'elle avait été obtenue par Diane, « qui par sa beauté s'était déjà aliéné la bienveillance de ses parents, et que Saint-Vallier, saisi de frayeur, ne recouvra la santé qu'après une saignée abondante; d'où l'on a tiré le proverbe fièvre de Saint-Vallier. *Unde Sanvaleriana febris in proverbium abiit.* » Pasquier raconte la même anecdote; mais il fait mourir Saint-Vallier peu de jours après, des suites du saisissement : « Le lendemain, dit-il, Me Nicolas Malon, greffier criminel, accompagné de Me Jean de Vignoles, l'un des quatre notaires et secrétaires de la cour, et de plusieurs huissiers, se transporta, à une heure de relevée, à la seconde chambre de la cour carrée, où il lui prononça son arrêt. Je vous laisse toutes les particularités qui se passèrent entre eux. Tant y a qu'une heure après, ou environ, de relevée, il est mené sur le perron des grands degrés du palais, où, après son cri fait, monté sur une mule, et derrière lui un huissier en croupe, fut conduit par les huissiers de la cour, sergents à verge, archers, arbalestriers et gens du guet de la ville, jusqu'à la place de Grève, où il monta sur l'échafaud, et, après s'être réconcilié à Dieu entre les mains de son confesseur, comme il étoit sur le point de s'agenouiller pour recevoir le coup de la mort par l'exécuteur de la haute justice, voici arriver un archer des gardes du roi, nommé François Bobé, qui présenta à Malon deux lettres, l'une missive, et l'autre patente, portant commutation de la mort en une prison perpétuelle. A cette nouvelle, Malon laisse le prisonnier et défend au bourreau de passer outre, et de ce pas se transporte, avec Vignoles et Bobé, et quelques huissiers, à la maison du seigneur de Selve, lequel ayant lu les lettres, commanda d'en faire lecture devant tout le peuple, et de ramener Saint-Vallier en prison, pour en être ordonné par la cour ce qu'elle verroit de raison. Ce commandement est exécuté. Toutefois, l'appréhension que ce pauvre seigneur avoit eue de sa mort le réduisit en telle *fièvre*, que, peu de jours après, il mourut. Et de là est venue la *fièvre de Saint-Vallier*, tant solennisée par nos communs propos. »

Pasquier commet ici une erreur évidente : c'est le 24 janvier 1524 que fut gracié Saint-Vallier, et il vivait encore en janvier 1526, lors du traité de Madrid, dont une des clauses stipule sa mise en liberté. D'autre part, il résulte d'un rapport du médecin Braillon que Saint-Vallier avait, au cours même de son incarcération, une fièvre invétérée assez intense pour que la question lui fût épargnée. Il n'est pas davantage certain que Diane ait obtenu de François Ier la grâce de son père en se prostituant à lui; mais cette légende, que Buchanan a accueillie en appelant Diane de Poitiers la chasseresse des rois, *Diana, venatrix regum*, a inspiré à Victor Hugo la dramatique tirade de Saint-Vallier, dans le *Roi s'amuse*. Dans quelques auteurs, la *fièvre de Saint-Vallier* s'est transformée en *peur* : « Il en fut quitte pour une once de la *peur de Saint-Vallier*. » (*Contes d'Eutrapel*.)

— **Epithètes.** Apre, aiguë, violente, ardente, brûlante, dévorante, affreuse, terrible, redoutable, délirante, tremblante, froide, glacée, mortelle, pâle, blême, livide; à l'œil brillant, étincelant, hagard; longue, lente, intense, énervante, agitée, redoutable, calmée.

— **Encycl.** Pathol. I. DE LA FIÈVRE EN ELLE-MÊME. La *fièvre* est un état morbide caractérisé par une augmentation de la chaleur animale, par l'accélération du pouls, par un malaise général et par divers autres troubles dans certaines fonctions de l'économie. Le mot peint assez bien cet état, s'il rappelle celui d'un liquide en ébullition (*fervere*, bouillir).

La *fièvre* est tantôt symptomatique et tantôt essentielle. Dans le premier cas, elle disparaît en même temps que l'affection dont elle est le symptôme; dans le second, elle existe, non point comme une entité, selon l'expression de Broussais, indépendante des organes, mais comme l'expression d'une altération particulière des tissus ou des humeurs, altération que l'on n'a pu encore constater dans l'état actuel de la science. Broussais a combattu énergiquement l'existence de la *fièvre* essentielle, et, pour la faire rentrer dans son système de l'irritation, il l'a attribuée à une inflammation gastro-intestinale. Malheureusement, rien n'a confirmé son hypothèse, et il n'a pas jeté sur la question plus de jour qu'il n'y en avait avant lui.

Dès que l'état fébrile se déclare, le premier phénomène que l'on observe ordinairement est une augmentation de la température du corps. Ce signe, qui n'existe pas toujours, ne peut être constaté d'une manière certaine qu'à l'aide du thermomètre. Cet instrument doit être placé dans le creux de l'aisselle; l'expérience a démontré que cette région donne au thermomètre la température des cavités splanchniques où la chaleur se trouve à son maximum. On constate, par ce moyen, une élévation de température qui varie entre 1° et 3° au-dessus de la température normale. La sensation de chaud éprouvée par les malades n'est pas toujours en rapport avec les indications du thermomètre, ou même avec la sensation qu'éprouve une personne étrangère qui touche le malade. Ainsi, les fiévreux accusent quelquefois une chaleur brûlante, intolérable, tandis que le thermomètre et la main du médecin constatent à peine une légère augmentation de température. Dans d'autres cas, celle-ci est très-élevée sans que les malades s'en doutent, et parfois même ils éprouvent, au contraire, une sensation de froid. La chaleur fébrile est fugace ou continue. Fugace, elle revient ordinairement après des intervalles fixes ou irréguliers; continue, elle ne disparaît qu'avec l'état morbide. Très-souvent, elle alterne avec le froid; mais cette dernière impression n'est qu'une perversion des sensations du malade; car le thermomètre, placé dans le creux de l'aisselle, accuse rarement une diminution de température. Enfin, l'apparition de la chaleur fébrile est ordinairement précédée de frissons ou d'horripilation, avec tremblement du corps et claquement des dents.

Les phénomènes fournis par le pouls sont beaucoup plus constants que l'élévation de température. Quelques médecins même les regardent comme le signe essentiel du mouvement fébrile. Cependant, ils peuvent exister sans *fièvre*, par exemple, après de grandes pertes de sang, ou durant la convalescence des maladies graves; mais ce ne sont là que des cas exceptionnels. Le nombre des pulsations du pouls varie dans les différentes maladies fiévreuses. Il peut s'élever au double, au triple de ce qu'il était dans l'état normal, et devenir même tel qu'il est impossible de les compter.

Outre la fréquence du pouls et l'augmentation de la chaleur animale, qui sont les deux symptômes les plus importants de la *fièvre*, il existe encore d'autres troubles du côté du système nerveux, de l'appareil digestif et des organes de sécrétion. Les troubles du système nerveux se traduisent par de la céphalalgie, des douleurs contuses dans les membres, un malaise général et du délire. Les troubles des voies digestives sont une soif plus ou moins avide, une anorexie presque toujours complète, la sécheresse de la langue ordinairement couverte d'un enduit blanchâtre, la constipation ou la diarrhée. Les urines sont, en général, assez rares et plus ou moins modifiées dans leur composition. Enfin, pour qu'il y ait réellement état fébrile, il faut que tous ces troubles, ou au moins les deux plus importants, la fréquence du pouls et l'élévation de température, existent d'une manière permanente; car, s'il en était autrement, on pourrait dire qu'après une course ou un travail pénible, soutenu pendant quelques instants, il se développe un appareil fébrile dans l'économie.

La constatation de la *fièvre* chez un malade ne suffit pas pour préjuger l'état dans lequel il se trouve. « Cette constatation, dit Grisolle, abstraction faite de toute autre circonstance, ne fournit presque par elle-même aucune donnée diagnostique; elle ne peut prouver autre chose, si ce n'est qu'il existe un état maladif chez l'individu. Pour tirer du mouvement fébrile une valeur séméiotique plus précise, il faut avoir égard à quelques circonstances accessoires, comme l'intensité de la *fièvre*, sa marche, son type, sa durée et les lésions organiques qui l'accompagnent ou qui la compliquent. Le mot *fièvre* n'est pas, comme on l'a prétendu jadis, synonyme d'inflammation; cependant, il doit toujours éveiller dans l'esprit l'idée d'une maladie plus ou moins cachée, dont le mouvement fébrile ne serait, pour ainsi dire, qu'une ombre. Partant de cette idée, il faut, dès qu'on reconnaît la *fièvre*, analyser avec soin les symptômes concomitants; constater, par les méthodes d'exploration dont la science dispose, quel est l'état organique du sujet. Dans cette recherche, il faut, comme le dit avec raison Bouillaud, se rappeler que nos